

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5738

concernant la nomination de deux (2) membres étudiants au conseil d'administration de l'Université

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement deux postes (étudiants) à combler au sein du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 32 c) de la Loi sur l'Université du Québec concernant la composition du conseil;

ATTENDU les articles 4.1 d) et 4.2 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants qui confère à une association étudiante accréditée le pouvoir de nomination des représentants étudiants au sein des instances statutaires notamment;

ATTENDU les deux désignations d'étudiants faites par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), tel qu'il appert de l'extrait de résolution adoptée le 30 juin 2014 par le comité exécutif de l'Association;

ATTENDU l'avis produit par le secrétaire général et communiqué au conseil d'administration, le 22 octobre 2007, à l'effet que la procédure de décret gouvernemental ne serait pas requise pour la seule nomination des étudiants et que cette opération peut être valablement avalisée par le conseil d'administration lui-même;

ATTENDU que les personnes proposées par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger, à la suite des vérifications effectuées dans ce sens par le secrétariat général et confirmant qu'elles sont toutes les deux dûment inscrites à l'Université;

ATTENDU la recommandation du secrétaire général et les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Philippe Boily et madame Cindy Jalbert à titre de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 7 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5739

concernant la nomination d'un membre étudiant à la commission des études de l'Université

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement un poste (étudiant) à combler au sein de la commission des études;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 6.1 du Règlement de régie interne de l'UQO qui stipule que le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'AGE-UQO, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

ATTENDU la désignation faite par l'AGE-UQO, tel qu'il appert de l'extrait de résolution adoptée le 30 juin 2014 par le comité exécutif de l'Association;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger, à la suite de vérifications effectuées dans ce sens par le secrétariat général;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Alexandre Dugas à titre de membre de la commission des études de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 7 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5740

concernant l'engagement du secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais depuis le 2 mai 2014;

ATTENDU l'annexe 6-A du Règlement général 6 de l'Université du Québec : « Ressources humaines » concernant le Protocole des cadres supérieurs;

ATTENDU la description de poste, l'ouverture et l'affichage dudit poste de cadre supérieur;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé par le recteur en vue de combler le poste de secrétaire général;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude J. Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER M^c André J. Roy à titre de cadre supérieur à l'Université du Québec en Outaouais à compter du 18 août 2014;

D'AFFECTER M^c André J. Roy au poste de secrétaire général pour un premier mandat débutant le 18 août 2014 et se terminant le 30 avril 2018;

DE MANDATER le recteur pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs règlementaires applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ,

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5741

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 376-CA-5733, adoptée le 16 juin 2014;

ATTENDU la nécessité d'être détenteur d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séances;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER à la résolution 376-CA-5733 «et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada» au paragraphe suivant :

D'EMBAUCHER monsieur Yann Surget-Groba à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Ressources naturelles » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2014 et se terminant le 30 avril 2017, et ce, **sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5742

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 376-CA-5735, adoptée le 16 juin 2014;

ATTENDU la nécessité d'être détenteur d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séances;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER à la résolution 376-CA-5735 «et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada» au paragraphe suivant :

D'EMBAUCHER madame Christelle Robert-Mazaye à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Théories et fondements en sciences de l'éducation » au Département des sciences de l'éducation, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 avril 2016, **et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 377-CA-5743

concernant le renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dix-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : Ressources humaines de l'Université du Québec;

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 25 juin 2014 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet de convention collective reflétant ladite entente;

ATTENDU l'accord de l'Assemblée générale spéciale du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais adoptant le 25 juin 2014 ladite entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude J, Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer ladite convention collective au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt,
Secrétaire général par intérim